
MAIRIE DE TREMBLECOURT

Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 Octobre 2014

Le dix octobre deux mille quatorze, le Conseil Municipal de Tremblecourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-Jeanne CHRETIEN

Etaient présents : M Alain CHRETIEN (pouvoir de Mr Jérôme Chrétien), Mme Béatrice CHRETIEN, M Bernard CHRETIEN, Mme Marie-Jeanne CHRETIEN, Mme Danièle JANNEL, M Etienne JEMPF, Mme Danielle NOEL, M Frédéric PATARD, M Frédéric WATY.

Etaient excusés : M Jérôme MICHEL (pouvoir à M. Alain CHRETIEN), M Francis COLIN



Mme Béatrice CHRETIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

Le compte-rendu du précédent conseil (29 Août 2014) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.

1/ (Délibération 38/14) Nomination des membres de la CLECT

Le conseil municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siégeront à la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Le rôle de cette commission de la CCT est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation qui sera fixée entre la Communauté de Communes du Toulinois et les communes membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne :

-  En qualité de délégué titulaire : Mme Marie-Jeanne Chrétien
-  En qualité de délégué suppléant : Mr Alain Chrétien

2/) (Délibération 39/14) Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens énoncées ci-dessous :

- Déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A) sur les parcelles cadastrées AA 105 et AA 106 « Au dessus de la Halle » indissociables

Le maire est autorisé à ratifier les documents correspondants.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

3/ (Délibération 40/14) Demande de Dotation de solidarité 2014

Le conseil municipal demande à Monsieur le président du Conseil Général de Meurthe et Moselle l'attribution de la Dotation de Solidarité exercice 2014 pour les dépenses relatives à :

- Etablissements François Chrétien (Mise en conformité électrique de l'installation campanaire)
- DSF Informatique (Matériel informatique compatible PESV2 : imprimante scanner à chargeur et disque dur externe 1TO)
- Propartner Incendie (Mise aux normes de sécurité : Changement des extincteurs et des BAES salle polyvalente, école)

Le montant annuel de la dotation de solidarité étant de 4 500,00 € , et le taux de subvention de 70 %, le montant subventionnable est de 6 429, 00 € HT.

Le montant total des trois factures concernées est de 6 538.73 € HT (mandaté sur la section d'investissement du budget communal).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à ratifier les documents correspondants.

4/ (Délibération 41/14) DM 3 – BP 2014 - Insuffisance de crédit chapitre 67

Sur une remarque du comptable trésorier de la commune, le maire indique aux conseillers qu'une anomalie est à régulariser sur le budget de la commune : le chapitre 67 - article 678 « Autres charges exceptionnelles » est à – 113.21 €. Cet article correspond aux remboursements que la commune peut être amenée à réaliser. Cette année cette ligne budgétaire a été utilisée pour le remboursement de loyer du mois de mars au locataire de l'appartement n° 1 pour cause de chauffage défectueux. La somme inscrite au budget est insuffisante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de régulariser.

6/ (Délibération 42/14) Devis abattage bois

Mr Pelgrin, garde ONF, propose au conseil municipal une coupe 2014-2015 sur les parcelles 3, 16 et 17.

Le garde ONF a fait établir des devis pour l'abattage de la coupe 2014-2015 et propose celui de l'entreprise Poli.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité :

- 11 € HT le m3 pour l'abattage
- 8€ HT le m3 pour le débardage

7/ (Délibération 43/14) Prix du bois de chauffage campagne 2014-2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer dorénavant le prix du stère de bois de chauffage à 9 euros.

Les modalités pratiques restent inchangées et seront communiquées aux habitants de la commune.

Pour : 7

Contre : 3

Abstention : 0

8/ Questions diverses

Illuminations de Noel Des conseillers se chargent de trier les guirlandes et autres décorations appartenant à la commune.

Habitat Le maire lance une réflexion sur l'évolution de l'habitat à Tremblecourt dans les prochaines décennies.

Lors du débat, l'avis des conseillers est le suivant :

- Il faudra au minimum maintenir le nombre d'habitants, voire l'augmenter.
- On n'est pas favorable à une augmentation massive de la population, donc on ne veut pas de gros lotissement, mais il faut tout de même être en mesure de proposer sur le village des zones aménageables pour de nouvelles constructions.

Le maire explique ensuite les évolutions de la législation sur ce plan. Les conseillers conviennent qu'il est indispensable pour le village d'avoir des règles claires d'urbanisme en cohérence avec la réglementation.

Ces sujets seront retravaillés prochainement.

Eau Le volume d'eau livré par le syndicat des Eaux du Trey au premier semestre est bien plus élevé que celui des années passées. De plus, le groupe de travail a constaté que les relevés hebdomadaires du compteur situé à la sortie du château d'eau ont tendance à augmenter et sont plus importants que ceux de l'an dernier à la même période. Une recherche de fuites sera effectuée dans les prochaines semaines.

Travaux Le groupe de travail a demandé plusieurs devis : pour refaire la grille d'évacuation d'eaux pluviales devant l'école, réparer le poteau endommagé au carrefour, et aussi pour boucher les nids de poules sur la chaussée. On attend les propositions des entreprises contactées.

La séance est levée à 22 h 45.

Le maire, Marie-Jeanne CHRETIEN